Maîtrise d'ouvrage

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX
Hôtel de Sully
62 Rue Saint-Antoine
75186 PARIS Cedex 04

Département de la Vendée (85)

SAINT-VINCENT-SUR-JARD

Maison Georges Clémenceau

Classée Monument Historique

Mise en sécurité incendie et travaux de couverture de la maison Georges Clémenceau



Dossier de Consultation des Entreprises — Octobre 2026

C.C.T.P : Lot 01 – Maçonnerie / Plâtrerie

Maîtrise d'œuvre :

EURL ERIC PALLOT ARCHITECTES
Guillaume Ull, Architecte en chef des monuments historiques
Architectes du Patrimoine
102 avenue Parmentier 75011 PARIS
Tél. 01 48 15 15 70 – mail. contact@agencepallot.fr

SABOUREAU INGENIERIE, Economiste
104 avenue André Maginot
37100 Tours
Tél. 02 47 54 02 65 – cabinet@saboureau-ing.fr

Sommaire

01.0 GÉNÉRALITÉS PROPRES AU PRÉSENT LOT 2

01.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES 5
01.1.4 MAÇONNERIE DE MOELLON 5
01.1.5 MAÇONNERIE DE BRIQUE 7
01.1.6 ENDUIT 8
01.1.7 TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT 11
01.1.8 ÉVACUATION DES GRAVOIS 13
01.1.9 DIVERS 13
01.1.10 Travaux de compartimentage des combles CF 1H 15
01.1.11 Création d'une mezzanine technique au-dessus d'une partie de la réserve et du local ménager 16
01.1.12 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PLÂTRERIE 17
01.1.13 DOCUMENTS 19

01.0 GÉNÉRALITÉS PROPRES AU PRÉSENT LOT

01.0 1 OBJET ET PROGRAMME DES TRAVAUX – ÉTENDUE DE LA PRESTATION

Le présent CCTP a pour objet en complément des pièces graphiques de définir les travaux nécessaires à la restauration générale de la maison Georges Clémenceau à Saint-Vincent-sur-Jard, département de la Vendée (85).
Les travaux du présent lot sont prévus réalisés en une tranche ferme et une tranche optionnelle, cependant le présent lot interviendra :
- Tranche ferme : maison hors kiosque et salon d'été

Les travaux du présent lot concernent :
- les installations de chantier pour la tranche ferme, comprenant les locaux de chantier, les clôtures de chantier, la mise en place du panneau de chantier, les branchements en eau et électricité, et leurs remaniements et dépose en fin de la tranche ferme,
- la mise en place des échafaudages de pied pour la tranche ferme, au droit des élévations, avec sapines de montage accolées, puis dépose des échafaudages ainsi que les sapines,
- la mise en place d'un parapluie,
- les reprises des maçonneries de moellon et de brique,
- la confortation interne des maçonneries,
- la réfection d'enduit,
- les badigeons d'harmonisation,
- les travaux d'accompagnement aux lots techniques,
- les travaux de démolition de cloison,
- la fourniture et pose de cloisons en carreau de plâtre,
- la fourniture et pose de cloisons en plaque de plâtre,
- la fourniture et pose de plafonds suspendus,
- la création d'un plancher technique CF 1H dans les combles,
- la création d'une mezzanine technique,
- l'évacuation des gravois.

L'entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des généralités du présent document, décrites de la page 1 à la page 22, et du C.C.T.P. de tous les autres lots.

01.0 2 CLAUSES GÉNÉRALES PROPRES AU PRÉSENT LOT

CONTRAINTES DU SITE

L'entreprise du présent lot doit exécuter ses travaux dans le respect le plus strict des règles de l'art pour assurer l'obtention du résultat final recherché, en tenant compte que son intervention se réalise dans un édifice culturel et touristique en service.
Des contraintes de limitation du bruit dû aux travaux vont s'imposer ainsi que l'obligation absolue qu'il n'y ait aucune propagation de poussière ou salissure quelconque en dehors de l'emprise du chantier.
L'entrepreneur devra tenir compte de toutes les sujétions d'accès à l'édifice et autres difficultés d'approvisionnement dans les prix de son offre. Il inclura dans ses prix les éventuels frais d'occupation des sols lors des déchargements et de chargements de matériels ou matériaux par exemple et les démarches administratives auprès des services de la ville.

CONTRAINTES LIEES A L'ENVIRONNEMENT DE L'ÉDIFICE

L'entrepreneur devra tenir compte toutes les sujétions d'accès à l'édifice et autres difficultés d'approvisionnement dans les prix de son offre. **Les approvisionnements et les évacuations des gravois s'effectueront avant l'ouverture du site, (horaire d'ouverture 10 heures le matin)**. Cette incidence est à inclure dans les prix des prestations.

DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

- ceux énumérés aux chapitres 3 des Fascicules Techniques "Ouvrages de maçonnerie" et "Ouvrages en pierre" (documents types édités par le Ministère de la culture et de la communication - Direction du Patrimoine), téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-historiques/Documentation/Guides-techniques
- les documents techniques contractuels visés à l'article "Pièces constitutives du marché" du C.C.A.P., titres I et II,
- les recommandations prévisionnelles provisoires : emploi des pierres calcaires par vent froid (octobre 1972).

ÉCHAFAUDAGES

Rappel réglementation généralité :
L'arrêté du 21 décembre 2004 engage le chef d'entreprise utilisateur de l'échafaudage, qui est tenu de vérifier et réceptionner l'échafaudage préalablement à son intervention. Il devra en outre, les examens journaliers, mensuels (en cas de non-utilisation), et l'examen approfondi trimestriel.
Les examens faisant partie des vérifications sont :
- Examen d'adéquation, à savoir un échafaudage approprié et compatible avec les besoins en travaux de l'utilisateur.

- Examen de montage et d'installation, conformément aux plans de montage, muni de la notice de montage et des notes de calculs.
- Examen de l'état de conservation pendant toute la durée de son intervention, notamment des dispositifs de protection collective et des moyens d'accès – absence de déformations, présence de tous les éléments de fixation, ancrages, liaisons, - bonne tenue des amarrages, ancrages, vérinages, stabilisation, - bonne fixation des recouvrements (filets, bâches) – absence d'encombrement ou de surcharge des planchers.

Les échafaudages comprennent les planchers, lesquels seront installés afin de permettre l'accessibilité par les restaurateurs intervenants, à toutes les parties de la zone d'intervention de l'opération.
Sont réputés inclus dans les prestations échafaudages, tous les échafaudages et hausse-pieds complémentaires éventuels, pour les besoins propres du présent lot.
Les échafaudages inférieurs à 3,00 m sont réputés inclus dans les prix unitaires des ouvrages, auxquels ils sont attribués.
Toute sur location d'échafaudage au-delà de la durée contractuelle des travaux due au retard provoqué par le titulaire du présent lot sera à la charge de celui-ci.

BUREAU DE CONTROLE ECHAFAUDAGES
Un bureau de contrôle agréé chargé de la vérification des échafaudages, sapines et autres matériels d'accès, pourra être missionné à charge et frais du maître d'ouvrage.
Cette vérification ne dégage en aucune manière l'entreprise utilisatrice qui devra une réception personnelle avant sa propre utilisation, (dans le cas de cette opération où le montage serait réalisé par un co-traitant ou un sous-traitant).

TROUS, SCELLEMENTS
Les trous (en dehors de ceux à réaliser par le présent lot dans la pierre neuve) et les scellements sont à charge de chacun des lots, propres à leurs ouvrages.

ÉCHANTILLONS
L'architecte se réserve la possibilité de demander à l'entreprise autant d'échantillons et d'essais de joints et d'enduits de 1 m2 chacun qu'il jugera nécessaires jusqu'à obtention du résultat recherché ; les échantillons réalisés avec des sables de provenances différentes seront inclus dans les prix unitaires.
L'entreprise doit le repérage et l'analyse des mortiers anciens (joints et enduits) pour reconnaissance de leur composition, dosage et teinte. L'entreprise établira des échantillons suivant les analyses.

PROTECTION DES EXISTANTS
L'entrepreneur doit prévoir toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des ouvrages existants (sols, élévations, surplombs, épidermes, parements, etc.). Les dispositions proposées doivent être soumises à l'architecte et incluses dans les prix unitaires des prestations, lorsque celles-ci ne sont pas à chiffrer à part dans le cadre du Bordereau.

NETTOYAGE
L'entrepreneur devra l'évacuation de ses gravois au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Il devra aussi le nettoyage des projections de mortier (joints, mortier de pose etc.…) et de coulures de laitances.

PLANS
L'entreprise devra pouvoir fournir, sur simple demande de l'architecte, leurs plans d'exécution et des ouvrages exécutés sous forme informatique compatible (DWG).

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MORTIERS DE POSE
Contrôle de la qualité des mortiers à réaliser sur les mortiers mis en œuvre et sur les mortiers anciens. Le coût et les frais découlant de ces prestations sont à inclure dans les prix unitaires de pose et de rejointoiements.
Les contrôles porteront sur le pourcentage de calcaire avant obtention de la chaux vive. Ce pourcentage ne sera jamais inférieur à 90%.
Les contrôles porteront sur le pourcentage de plâtre dans les mortiers de pose.
Le contrôle portera aussi sur le pourcentage de silice contenu dans le mortier de chaux proposé. Ce pourcentage devra être le plus faible possible.
Si le résultat était inférieur ou différent de façon sensible, l'Architecte se réserve la possibilité de refuser les mortiers en fonction des caractéristiques exigées par le C.C.T.P.
De ce fait, l'entrepreneur aura à sa charge tous les frais provenant de la production des nouveaux contrôles et ceci jusqu'à ce que ceux-ci s'avèrent positifs.
Au cours du chantier l'Architecte se réserve la possibilité de procéder à des contrôles complémentaires dans la mesure où il le jugerait nécessaire.
Les joints et enduits réalisés avec un mortier de chaux répondant favorablement aux exigences des contrôles seront protégés et devront être visible à tout moment pour servir de surface de référence pendant tout le chantier.
Les contrôles et analyses sur les mortiers anciens, porteront sur la granulométrie des sables, des granulats mis en œuvre, leur teinte et éventuellement leur provenance, ainsi que sur la nature du liant utilisé et sa composition chimique.
La valeur de cette prestation est à inclure dans les prix unitaires de pose des pierres.

01.0 3 INCIDENCE A L'EPIDEMIE DE COVID 19

Les entrepreneurs devront la mise en œuvre des mesures sanitaires nécessaires à la sécurité du chantier :
- installations de chantier,
- équipements individuels de protection,
- nettoyages supplémentaires (matériaux et temps de travail),
- modification des modifications des modalités d'acheminement voire d'hébergement des personnels intervenants sur le chantier,

Selon les préconisations du guide OPPBTP en vigueur à la date de la remise des offres.
L'incidence des surcoûts liés à l'épidémie de covid 19 sera à inclure dans les prix forfaitaires de l'entreprise.

01.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES

01.1.4 MAÇONNERIE DE MOELLON

01.1.4.1 REPRISE DE MAÇONNERIE DE MOELLON

Reprise de maçonnerie de moellon comprenant :
- Démolition des maçonneries limitée aux parties strictement nécessaires afin de conserver le maximum de maçonneries anciennes comprenant :
 - toutes tranchées nécessaires aux démolitions,
 - le marquage et le répertoriage des parties à démolir,
 - les protections destinées à préserver les parties conservées contiguës aux démolitions,
 - la dépose sans conservation des ouvrages divers intégrés dans les maçonneries démolies,
 - les cales, étrésillons, petits dais ponctuels à caractère provisoire à l'exclusion des étais nécessitant des calculs,
 - les gobetages, calages liés à la démolition à l'exclusion des reprises de maçonnerie, rocaille ou autre,
 - les manutentions et évacuation des gravois.

- Récupération pour réemploi de matériaux provenant des démolitions et des moellons en tas comprenant :
 - la recherche, le triage, le nettoyage et le décrottage,
 - la purge des matériaux malsains susceptibles de contenir des sels ou des spores,
 - la manutention des déchets et évacuation.

- Fourniture de moellons très durs de la région de nature identique aux moellons en place sur l'édifice y compris transport et coltinage à pied d'œuvre pour remplacement de matériaux éventuellement non réutilisables ou en complément des maçonneries.

- Maçonnerie des moellons provenant de la dépose en conservation et de moellons neufs identiques à l'existant comprenant :
 - les manutentions de moellons depuis le lieu de récupération jusqu'au lieu de pose,
 - la retaille des moellons si nécessaire pour leur donner la forme prescrite,
 - la pose proprement dite telle que définie dans les dispositions particulières, dans les conditions prévues au chapitre 8 du fascicule technique « ouvrages en maçonnerie » de la direction du Patrimoine,
 - la pose et le mortier de pose conforme au mortier de pose des moellons en œuvre,
 - le jointoiement aux dosages et à l'aspect des moellons en œuvre, réalisé au mortier de chaux aérienne et sable local coloré, suivant largeur, profondeur, forme et finition des joints existants et selon les directives de l'architecte,
 - l'enlèvement aux décharges des déchets de pose,
 - le traitement de surface pour respecter le caractère ancien,
 - les essais de convenance,
 - la façon d'appareil et de parement qui devra se référer à l'appareil ancien encore en place avec respect des décors et des ressauts,

Nota : les maçonneries de moellon seront comptées jusqu'à 0,60 m d'épaisseur pour les maçonneries à (1) une face alignée et jusqu'à 0,80 m d'épaisseur pour les maçonneries à (2) deux faces alignées, au-delà de ces épaisseurs l'excédent sera compté en maçonnerie de blocage.
Elle comprendra tous les calepinages nécessaires.
Elle comprendra tous les étaiements nécessaires.

01.1.4.1 1 Remaillage des fissures en petites parties sur mur des élévations extérieures, comprenant façon de parement, jointoiement, démolition, tri et décrottage préalable,

Dispositions particulières :
Remaillage des fissures y compris la fourniture et la mise en place de broches inox.
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Pignon Est
- Pignon Ouest
- Élévation extérieure Nord
- Élévation extérieure Sud

01.1.4.1 2 Reprise en sous-œuvre de maçonnerie de moellon de toutes natures, à une face alignée, façon de parement, jointoiement, démolition, tri et décrottage préalable, pour permettre le remaçonnage des maçonneries croulantes et le remaillage des fissures.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Élévation extérieure Nord

01.1.4.2 CONFORTATION INTERNE DES MAÇONNERIES :

Injection des maçonneries au coulis de chaux comprenant :
Dispositions générales
- le forage de trous dans les joints des maçonneries pour injection aux inclinaisons,
- la fourniture des matériaux constitutifs des coulis,
- les appareillages nécessaires aux injections pour que celles-ci soient réalisées par gravité ou par faible pression (location de pompe, compresseur, etc...),
- les calfeutrements, garnissage à l'exclusion des rejointoiements, relancis, reprise de murs, s'ils s'avéraient nécessaires aux injections,
- toutes les précautions pour éviter d'endommager les existants en évitant toute résurgence des coulis en particulier pour ce qui est des enduits intérieurs et des restes éventuels des peintures murales,
- le nettoyage des parements après injection par lavage à l'eau douce et brossage,

Les coulis devront posséder les qualités suivantes :
- facilité d'injection : le coulis doit rester stable pendant la durée d'injection,
- le coulis doit effectuer le moins de retrait possible,
- le coulis doit être stable dans le temps et ne pas perdre ses caractéristiques mécaniques sous l'action d'agents extérieurs.

L'injection de coulis ne peut se faire que si les conditions suivantes sont respectées :
- l'étanchéité des joints est bonne,
- lorsque les maçonneries sont recouvertes d'un enduit, l'étanchéité et l'adhérence de cet enduit sont satisfaisantes,
- la base du mur à injecter est étanche pour éviter que le coulis ne s'infiltre dans le sol.

Dispositions particulières :
Nature des maçonneries à conforter : maçonnerie de moellons de remplissage interne,
Coulis de chaux hydraulique NHL 3,5 malaxé à haute turbulence (additionné de fleur de chaux aérienne pour augmenter la fluidité et réduire l'exsudation),
Un seul coulis pour comblement des gros vides,
Nettoyage des parements par lavage et brossage à l'exclusion de tout produit chimique,
Le coulis devra être parfaitement adapté à la nature des maçonneries à conforter ; tous les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif devront être mis en œuvre,
L'entreprise devra présenter un accord écrit signé de l'architecte indiquant les quantités réellement mises en œuvre, leur localisation et la raison de cette nécessité avant toute demande de règlement de cette prestation. Le prix unitaire se comprend au kg de matière sèche (de chaux avant dissolution).

Etude de convenance des coulis
Dispositions générales :
Des sondages de reconnaissance par radar, carottage ou autres sujétions exigés par architecte seront réalisés avant injection puis en fin d'injection. La valeur de ces sondages est à inclure dans les prix unitaires du rapport des résultats d'analyse.
Définition de la nature des matériaux composant les maçonneries nécessitant des injections et choix de la nature et des performances des coulis. L'entrepreneur devra utiliser les services d'un Bureau d'étude Spécialisé dans ce genre de travail.
Dispositions particulières :
* Auscultation des maçonneries qui recevront les injections de coulis :
- identification de la nature des pierres utilisées,
- appréciation de la compacité des maçonneries,
- réalisation de trois carottages traversant la maçonnerie de part en part, dont les prélèvements serviront aux essais en laboratoire,
- comparaison entre la vitesse du son par transparence à travers les maçonneries, conformément aux stipulations de la NF.B. 10.505 régissant les essais,

* Identification des prélèvements :
- examen des carottages,
- identification chimique du mortier de remplissage,
- caractéristique physique du mortier de remplissage,

Rédaction d'un rapport et interprétation des résultats d'analyse contenant un descriptif pratique et définitif et de mise en œuvre des coulis.

Contrôle de la confortation interne des maçonneries
Le contrôle porte sur l'efficacité des injections, il est effectué :
- soit par comparaison entre la vitesse du son par transparence à travers les maçonneries, conformément aux stipulations de la norme N.F.B. 10.505 régissant les essais, mesurée avant et après les injections
- soit par carottages,
Les contrôles seront à la charge de l'entreprise, à inclure dans son prix unitaire d'injection de coulis.

01.1.4.2 1 Coulis au mortier de chaux liquide pour confortation interne des maçonneries

Localisation :
• TRANCHE FERME :
A la demande
Maison :
- Pignon Est
- Pignon Ouest
- Élévation extérieure Nord
- Élévation extérieure Sud

01.1.4.3 BROCHAGE DE MAÇONNERIE

Brochage et goujonnage de maçonnerie de moellon fracturée comprenant :
- fourniture et pose de broche et de goujon de longueur et de section adaptées en acier inox AISI 316L, comprenant le façonnage (scellements fendus, barbes, filetage, stries, coudes, etc.),
- le forage des trous pour la mise en place des broches, espacements, diamètre, dimensions, à déterminer et à soumettre à l'approbation de l'architecte,
- saignées, engravures, trous de fixation, la pose et les dispositifs de scellement.
- scellement à la résine, l'entreprise doit fournir à l'architecte les procès-verbaux du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques, attestant des résultats mécaniques attendus du produit de scellement (arrachement, etc.…). Le scellement doit être couvert par la garantie décennale. Tout matériau pouvant entraîner une dislocation de la pierre par sa corrosion ou sa dilatation est à proscrire.
- reprise de fissures par injection de mortier liquide multi-composant stabilisateur de grande pénétrabilité (type PLM – M ou équivalent). Les pierres fissurées, selon leur état sanitaire, seront purgées à l'outil, pour atteindre la pierre saine, puis consolidées au silicate d'éthyle. Injection à la seringue de mortier liquide multi-composant ultra-fin dans la fissure, préalablement bouchée en façade par un solin provisoire au mortier de chaux.
- ragréage au mortier pierre se rapprochant à la nature de la pierre, pour effacement de la fissure avec finition à l'outil. Les mortiers ultra-fins seront traités par un apport de pigment de façon à les intégrer à la texture des pierres consolidées.
- les calfeutrements s'ils s'avéraient nécessaires aux injections,
- toutes les précautions pour éviter d'endommager les existants en évitant toute résurgence des coulis,
- le nettoyage des parements après travaux,

01.1.4.3 1 Agrafage en recherche sur les fissures structurelles notamment au droit des murs de refend y compris toutes sujétions de forage, de mise en place du matériel, pose et scellement d'agrafes inox.

Mode de métré : au ml de fissure

Localisation :
• TRANCHE FERME :
A la demande
Maison :
- Élévation extérieure Nord
- Élévation extérieure Sud

01.1.5 MAÇONNERIE DE BRIQUE

Démolition de maçonnerie de briques comprenant :
- Dépose avec méthode, à la massette et au poinçon, en prenant soin de ne pas endommager les parties conservées et en évitant les effondrements brutaux des parties à démolir, comprenant toutes façons d'arrachement pour reprises ultérieures. Les zones à conserver ou à reprendre seront à confirmer par l'architecte avant exécution.
- Récupération, tri, brossage et nettoyage des briques récupérées dans les déposes y compris manutention et rangement des matériaux réutilisables.
- Les manutentions et l'enlèvement des déchets et des gravois aux décharges publiques.

Maçonnerie de briques comprenant :
Mise en œuvre de briques pleines de parement de moule (dim 54x105x220) récupérées dans les démolitions ou fournie par l'entreprise, briques hourdées au mortier de chaux, les joints seront tirés au fer et les appareillages seront exécutés

selon les existants.
- Fourniture de briques neuves de fabrication artisanale de même nature et aspect que celles existantes.
- Échantillons à soumettre à l'approbation de l'Architecte avant mise en œuvre.

Nettoyage de maçonnerie de briques comprenant :
- Nettoyage et brossage des parements seront réalisés à la brosse douce à l'exclusion de toutes brosses métalliques. La dureté de la brosse sera adaptée à la nature du support.

01.1.5.1 NETTOYAGE DE VIEUX PAREMENTS :

Nettoyage de parement et émoussage de maçonnerie vieille de brique.
Cette opération devra s'effectuer en dehors des périodes froides.
Les travaux comprennent :
- tous les ouvrages de protection des parties adjacentes,
- les calfeutrements pour éviter les pénétrations importantes d'eau dans les maçonneries,
- le passage de produit fongicide et algicide sur l'ensemble des parements,
- le brossage des parements à la brosse douce à l'exclusion de toute brosse métallique,
- les brossages complémentaires éventuels dans les parties récalcitrantes ou dans les parties difficiles d'accès jusqu'à obtention d'un résultat homogène et satisfaisant,
- rinçage à l'eau clair en très faible quantité par nébulisation, à l'exclusion de tout nettoyage sous pression,
- toutes dispositions de protection et de récupération immédiate des eaux de rinçage si nécessaire,
- les manutentions et enlèvement des gravois aux décharges.

01.1.5.1 1 Nettoyage par nébulisation et brossage de maçonnerie de brique avant rejointoiement, y compris traitement algicide et herbicide au préalable.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Ensemble des souches de cheminée

01.1.5.2 JOINTOIEMENT ET REJOINTOIEMENT :

Rejointoiement au mortier de chaux naturelle sur parements briques extérieurs. Exécution non systématique, l'entreprise se devra de conserver un maximum de joints anciens sains au mortier de chaux. Ne seront remplacés que l'ensemble des joints au mortier de ciment ou de chaux hydraulique et les joints anciens en mauvais état et qui pourraient provoquer des infiltrations d'eau dans les maçonneries.
Les arêtes de brique ne devront pas être épaufrées afin de ne pas élargir le joint d'origine.
Prestation réalisée avec le plus grand soin quant à la nature du mortier, son dosage, sa teinte et sa granulométrie comprenant :
- le regarnissage réalisé avec humidification préalable,
- hauteur et largeur moyenne des briques : suivant calepin existant,
- profondeur moyenne du dégarnissage : minimum 0,05 m,
- le passage éventuel d'une patine sur les joints en finition,
- les manutentions des gravois résultant jusqu'aux décharges,

La teinte des joints sera donnée exclusivement par les sables à l'exclusion de tout autre colorant.
Finition des joints : finition grattée ou tirée au fer.
Les zones à traiter seront définies en accord avec l'Architecte.

Dispositions particulières :
L'entreprise devra se référer à l'aspect des vieux joints en place.
Toute utilisation d'engins mécaniques pour le dégarnissage sans l'accord de l'architecte est interdite.

01.1.5.2 1 Rejointoiement au mortier de chaux sur maçonnerie de brique y compris refichage profond des joints et dégradation préalable des joints de toutes natures.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Ensemble des souches de cheminée

01.1.6 ENDUIT

01.1.6.1 PIOCHEMENT DES ENDUITS :

La prestation comprendra :
- la protection des ouvrages adjacents par mise en place de film polyane,
- le piochement des enduits de toute nature y compris toutes sujétions pour coupement d'enduits au droit des enduits éventuellement conservés Le piochement des enduits et la dégradation des joints ne sera réalisé qu'après avoir

déterminé avec l'architecte les zones d'enduits à conserver,
- le dégarnissage profond des joints sur maçonnerie ancienne sur 5 cm minimum (joints au mortier de ciment dans la plupart des cas),
- les joints des anciennes maçonneries en moellon doivent être débarrassés de toutes traces de pollution (salissures, restes de mortier de ciment, etc...), toutes parties descellées, fissurées et friables doivent être éliminées. Une fois dégarnis, les joints sont nettoyés soit à la brosse, soit à l'air comprimé dont la pression doit être adaptée à la friabilité des moellons et des mortiers,
- les manutentions des gravois en attente d'enlèvement.

Mode de métré : au mètre superficiel réel (m²)

01.1.6.1 1 Piochement d'enduit extérieur au droit des fissures y compris les précautions à prendre vis-à-vis des enduits conservés.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
En recherche
Maison :
- Pignon Est
- Pignon Ouest
- Élévation extérieure Nord
- Élévation extérieure Sud

01.1.6.2 RÉFECTION D'ENDUIT :

Réfection d'un enduit en 3 couches en mortier de chaux grasse lissé de teinte et granulométrie recherchées de toute épaisseur pour mise au nu, sur tout parement confondu, préalablement hydraté.
L'épaisseur totale de l'enduit sera variable et comprendra la mise aux nus.
Il ne sera en aucun cas utilisé la taloche, la totalité des 3 couches devant être exécutée à la truelle.
La prestation comprendra :
- la protection des ouvrages adjacents contre les projections d'enduit par mise en place de film polyane. Dans le cas où ces protections ne seraient pas assez efficaces, l'entreprise devra le nettoyage précautionneux des projections d'enduit,
- toutes les protections nécessaires au droit des enduits conservés,
- le dégrossis,
- le sous enduit,
- l'enduit de finition lissé et brut de truelle en évitant les traces de truelle trop marquées,
- toutes les sujétions de raccords au droit des parties conservées.
- des échantillons en nombre suffisant (3 au minimum de 25 dm2) seront exécutés et présentés à l'Architecte après séchage, pour acceptation avant toute exécution définitive,
- les arêtes ne seront pas vives mais cassées exclusivement à la truelle lors de l'exécution de l'enduit,
- le mortier sera réalisé avec du sable de rivière lavé. Le liant utilisé sera de la chaux en pâte (chaux vive parfaitement et durablement éteinte par l'entreprise) et éventuellement un peu de chaux NHL pour les sous enduits,
- la couche de finition sera réalisée avec du sable très finement tamisé et le liant utilisé sera de préférence de la chaux en pâte durablement éteinte (6 mois à 1 an minimum) à l'exclusion de toute chaux pulvérulente,
- les chaux blanches hydrauliques sont à proscrire.

Les ouvrages et leurs exécutions, devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques applicables, dont le DTU 60.31.

01.1.6.2 1 Enduit extérieur au mortier de chaux naturelle y compris toutes sujétions de raccordement avec les enduits conservés.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Cf piochement d'enduit

01.1.6.3 ENDUIT PLÂTRE

Reprise ponctuelle d'enduit plâtre à fausse coupe de pierre, comprenant :
- hachement et coupement des rives au droit des parties conservées.
- réalisation d'un enduit plâtre haute dureté lissé à 2 couches comprenant :
 - la protection des ouvrages adjacents contre les projections d'enduit par mise en place de film polyane. Dans le cas où ces protections ne seraient pas assez efficaces, l'entreprise devra le nettoyage précautionneux des projections d'enduit,
 - une couche d'accroche au plâtre,
 - l'enduit de finition dressé et serré à la taloche et lissée à la truelle lisseuse,
 - toutes sujétions pour tableaux et voussures,
 - toutes sujétions d'arêtes et cueillies, façon de gorge en plâtre traînée au calibre,
 - toutes les sujétions de raccords au droit des parties conservées.

Manutention et évacuation des gravois.

Dispositions particulières :
Pour effectuer cette prestation, l'entreprise devra la mise en place de tout moyen d'accès aux voûtes (échafaudages roulants, hausses pieds, etc.), dans le respect des normes de sécurité en vigueur. La valeur de cette prestation sera à inclure dans les prix unitaires de la prestation.

01.1.6.3 1 Reprise des fissures courantes au mortier de plâtre armé.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Chambre G.Clémenceau
- Chambre amis 01
- Chambre amis 02
- Couloir
- Cuisine - Salle à manger

01.1.6.4 BADIGEON DE CHAUX

Badigeon au lait de chaux employé dans la proportion d'un volume de chaux pour un à deux volumes d'eau.
La chaux employée sera exclusivement de la chaux en pâte durablement éteinte.
En outre la prestation comprendra :
- La préparation du support : dépoussiérage et humidification éventuelle,
- La protection des parties adjacentes, par polyane,
- La confection des badigeons,
- L'application des badigeons en trois couches croisées minimum. Ces différentes couches visent à obtenir une harmonisation d'aspect entre les parements neufs et les anciens,
- L'application de couches supplémentaires partielles ou totales pour harmonisation de l'ensemble,
- La fixation des badigeons par liants réversibles,
- Brossage éventuel à la fin de l'opération,
- Tous les essais de convenance demandés par l'architecte jusqu'à l'obtention du résultat souhaité avant exécution définitive sans que le nombre d'essais et la surface traitée soient limitatifs.
Il sera demandé des teintes variant en fonction de la transparence selon l'épaisseur, de la localisation et de la luminosité... Ces teintes seront dégressives suivant localisation pour donner un relief et faire « ressentir » le matériau de support.
Les teintes du badigeon seront obtenues à partir de sables colorés, éventuellement par des pigments exclusivement naturels (l'emploi de produits chimiques, pigments artificiels et oxydes métalliques est exclu). Sont également exclus tous produits prêts à l'emploi du commerce.
Mode de métré : surface au mètre superficiel réel (m²)

01.1.6.4 1 Suppression mécanique des badigeons anciens pulvérulents en recherche.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
En recherche
Maison :
- Pignon Est
- Pignon Ouest
- Élévation extérieure Nord
- Élévation extérieure Sud
- Ensembles des encadrements de baie

01.1.6.4 2 Badigeon d'harmonisation générale, tous parements confondus.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Pignon Est
- Pignon Ouest
- Élévation extérieure Nord
- Élévation extérieure Sud
- Ensembles des encadrements de baie

01.1.6.4 3 Réfection de badigeons en recherche sur les élévations intérieures dans l'ensemble des salles historiques.

Localisation :

• TRANCHE FERME :

Élévations intérieures dans l'ensemble des salles historiques y compris ébrasements des baies extérieures et des portes intérieures :

- Chambre G.Clémenceau
- Chambre amis 01
- Chambre amis 02
- Couloir
- Cuisine - Salle à manger
- Salle d'exposition
- WC

01.1.6.4 4 Refixage des badigeons conservés à l'acril 33.

Localisation :

• TRANCHE FERME :

A la demande

Élévations intérieures dans l'ensemble des salles historiques y compris ébrasements des baies extérieures et des portes intérieures :

- Chambre G.Clémenceau
- Chambre amis 01
- Chambre amis 02
- Couloir
- Cuisine - Salle à manger
- Salle d'exposition
- WC

01.1.7 TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT

01.1.7.1 TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT AU LOTS TECHNIQUES

L'entrepreneur du présent lot en coordination avec le titulaire du lot électricité, exécutera :
pour permettre la mise en place de fourreaux :
- repérage d'éventuelles canalisations (eau, électricité, gaz, etc.),
- les fouilles exécutées manuellement en tranchée de section moyenne 0,40m largeur x 0,50m profondeur (tout engin mécanique sera formellement interdit) dans terrain de toutes natures, manutention des terres et mise en dépôt des déblais, puis remblaiement après coup comprenant la reprise des déblais en dépôt, tassement, y compris la fourniture d'un grillage avertisseur, manutention et évacuation des terres excédentaires,
- les percements de réservations et trémies,
- le bouchement après dépose et passage des réseaux,
- la reprise des calfeutrements,
- les manutentions et enlèvement de tous les gravois résultant des prestations de travaux d'accompagnement,

01.1.7.1 1 Travaux d'accompagnement aux lots techniques pour les percements de réservations et trémies, le bouchement après dépose et passage des réseaux, la reprise des calfeutrements.

Localisation :

• TRANCHE FERME :

Suivant plan architecte

Suivant directives des lots techniques :

- à la demande

01.1.7.1 2 Reprise des calfeutrements au plâtre.

Reprise des calfeutrements des arases des murs de refend, comprenant :
- le piochement des calfeutrements dégradés,
- les reprises au pâtre des calfeutrements aux 2 faces des arases des murs de refends,
- les manutentions et évacuation des gravois.

Mode de métré : au mètre superficiel réel (m²)

Localisation :

• TRANCHE FERME :

Maison :

- Ensemble des arases des murs de refend

01.1.7.1 3 Fouille en tranchée, exécutée mécaniquement, de section adaptée, dans terrain de toute nature, y compris manutentions et mise en dépôt des déblais puis remblaiement après coup y compris la fourniture d'un grillage avertisseur, travaux à effectuer en coordination avec les lots techniques.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte
Suivant directives des lots techniques
Jardin :
- Tranchée pour la PAC
- Tranchée pour le CFO

01.1.7.1 4 Décaissement et reprofilage manuel par terrassement en déblai-remblai, nivellement avec création de pentes pour permettre la mise œuvre de la dalle BA pour la PAC, enlèvement des gravois et terres.

Décaissement des terres, exécuté de manière mixte, à l'engin mécanique adapté et manuelle en finition, dans terrain de toutes natures, pour permettre la mise en œuvre d'une forme en béton avec hérisson, d'une épaisseur variable selon l'altimétrie du sol fini suivant plan architecte.
Il comprendra le dressement et nivellement, la manutention des déblais avec chargement et transport en brouette ou en seau, sortie, stockage de la terre avant évacuation.
Le repiquage sera effectué manuellement en terrain de toutes natures.
L'entreprise devra tous les soins nécessaires à la protection des parties adjacentes.
Manutention et évacuation des gravois et terres.
Mode de métré : au mètre superficiel réel (m²)

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte
Jardin :
- pour permettre la mise œuvre de la dalle BA pour la PAC

01.1.7.1 5 Dallage béton y compris armatures en treillis soudés, façon de pente, pour permettre l'installation de la PAC.

Comprenant :
- le dosage des liants, la nature et la granulométrie des agrégats et armatures à définir par l'entreprise selon études techniques.
- la fourniture et mise en œuvre de béton armé y compris d'éventuel coffrage.
- les coffrages seront réalisés de façon à ne subir aucune déformation lors du coulage.
- la fourniture, le façonnage et la mise en place d'armatures acier HA.
- les façons de pente (2%) et de caniveau.
- la fourniture, la mise en œuvre, régalage et compactage d'un hérisson en pierre sèche sur 10 cm d'épaisseur moyenne.

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte
Jardin :
- pour permettre l'installation de la PAC

01.1.7.1 6 Fourniture et pose de regard en béton moulé préfabriqué 50/50 y compris rehausses éventuelles, pose sur lit de sable, raccordement, d'une grille en fonte.

Fourniture et mise en place de regard d'évacuation des condensats, de dimensions 50 x 50 comprenant :
- fouilles mécaniques ou manuelles, en terrain de toute nature, le chargement et l'évacuation des déblais,
- le calage sur lit de sable,
- rehausse éventuelle,
- façon de cunette en fond,
- fourniture et la pose d'une grille en fonte,
- toutes sujétions de raccordement avec les sols environnements,
- le raccordement sur le réseau du jardin y compris la fourniture et pose de tuyau PVC,

Le titulaire du présent lot devra présenter plusieurs modèles de grille en fonte à l'architecte avant toute fourniture définitive.
Mode de métré : au forfait

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte
Jardin :
- pour permettre l'évacuation des condensats de la PAC

01.1.8 ÉVACUATION DES GRAVOIS

Il est rappelé que l'entrepreneur prendra connaissance du plan départemental d'organisation et de gestion des déchets du BTP, pour l'application de la réglementation en vigueur, notamment du code de l'environnement (article L 541), le décret N° 2007-1467 du 12 Octobre 2007 relatif à la classification des déchets, etc…
Manutention, chargement en camion et évacuation des gravois aux décharges publiques y compris toutes taxes, redevances et autres droits de décharge éventuels, et tous nettoyages des abords de chantier et voirie.
La prestation comprend le tri des déchets (inertes, DIB, DTQP…) en fonction du cahier des charges départemental relatif aux traitements des déchets, et le nombre de bennes correspondant à la nature desdits gravois.
L'entrepreneur devra leur chargement et leur enlèvement au fur et à mesure de leur production, aucun stockage n'étant toléré sur le chantier.
Le chantier devra rester en permanence facile d'accès et propre.
Mode de métré : Le m3 non foisonné

01.1.8 1 Évacuation des gravois aux décharges publiques.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Pour tous les gravois du présent lot dont l'enlèvement n'est pas inclus dans les prestations

01.1.9 DIVERS

01.1.9.1 ÉLAGAGE D'ARBUSTES

01.1.9.1 1 Élagage de la végétation dans l'emprise de la PAC y compris manutention et enlèvement des déchets.

Élagage de la végétation dans l'emprise de la PAC, comprenant :
- Le désherbage, le débroussaillage et l'abattage de petits arbustes y compris arrachage des souches.
- Les racines de la végétation seront extirpées entièrement et avec soin.
- Les végétaux, les détritus et déchets seront évacués aux décharges publiques.
- L'entreprise devra l'arrachage et l'enlèvement de toutes végétations pouvant gêner le bon déroulement des travaux.
- Application par pulvérisation d'un traitement herbicide, fongicide et algicide rémanent en deux passes. Une première passe sera appliquée après arrachage de la végétation et une seconde passe après rejointoiement. Les souches seront traitées par injections.
- L'entreprise devra fournir les procès-verbaux des laboratoires, les dosages et la rémanence des produits qui seront employés.
- Manutention et enlèvement des gravois aux DP.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte
Jardin :
- pour permettre la mise œuvre de la PAC

01.1.9.2 DÉPOSE EN DÉMOLITION

01.1.9.2.1 DÉMOLITION DE CLOISON DE DISTRIBUTION OU DE DOUBLAGE

Démolition à la masse et à la pioche de cloisons en matériaux de toutes natures et de toutes épaisseurs, comprenant :
- descellement et dépose de blocs-portes, poteaux, plinthes, lambris, etc.
- la manutention, le tri, et l'évacuation des gravois aux DP.
- les protections par tous les moyens appropriés des ouvrages adjacents et environnants.

01.1.9.2.1 1 Démolition de cloison de distribution de toute nature compris toutes menuiseries apparentées et évacuation en décharges des gravats après tri.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan de démolition de l'architecte :
Ensemble des cloisons existantes :
- entre les locaux réserve et stockage
- entre les locaux stockage et ménage
- entre les locaux réserve et garage

01.1.9.2.2 DÉMOLITION DE PLAFOND BOIS

01.1.9.2.2 1 Dépose du plafond en lattis bois et dépose de l'isolation y compris évacuation.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan de démolition de l'architecte :
- Local ménager
- Réserves

01.1.9.2.3 DÉPOSE D'UN PLACARD TECHNIQUE

01.1.9.2.3 1 Dépose et évacuation du placard technique dans la salle d'exposition.

Dépose avec soin et évacuation du placard technique dans la salle d'exposition comprenant :
- la dépose des portes.
- la dépose des éléments d'ossature.
- les protections par tous les moyens appropriés des ouvrages adjacents et environnants.
- la manutention des matériaux de toute nature, le tri et l'évacuation des gravois aux DP.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan de démolition de l'architecte :
- Salle d'exposition

01.1.9.3 PEINTURE

Dispositions particulières :
Pour effectuer cette prestation, l'entreprise devra la mise en place de protection de sol et de tout moyen d'accès aux plafonds (échafaudages roulants, hausses pieds, etc.), dans le respect des normes de sécurité en vigueur. La valeur de ces prestations sera à inclure dans les prix unitaires des prestations.

01.1.9.3.1 SUR PLAFONDS

01.1.9.3.1.1 Plafonds en plaques de plâtre

01.1.9.3.1.1 1 Peinture ACRYL mate (A) sur plafonds en plaques plâtre (sous-face mezzanine)

Prestation comprenant :
- préparation du support pour atteindre la finition souhaitée
- couche d'impression
- application de 2 couches minimum de peinture
- couleur : choix au maitre d'ouvrage

Ensemble préparation et applications des couches suivant préconisations du produit.
Nombre de couches nécessaire jusqu'à obtention du résultat.
L'entreprise devra la mise en place de tout moyen d'accès (échafaudages roulants, hausses pieds, etc.), dans le respect des normes de sécurité en vigueur. La valeur de cette prestation sera à inclure dans les prix unitaires de la prestation.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Réserve :
- sous-face mezzanine
- plafond rampant
Local ménager :
- sous-face mezzanine

01.1.9.3.2 SUR MURS

01.1.9.3.2.1 Sur murs en plaques de plâtre

01.1.9.3.2.1 1 Peinture ACRYL satinée lessivable finition (A) sur murs en plaques plâtre

Prestation comprenant :
- préparation du support pour atteindre la finition souhaitée
- couche d'impression
- application de 2 couches minimum de peinture
- couleur : choix au maitre d'ouvrage

Ensemble préparation et applications des couches suivant préconisations du produit.

Nombre de couches nécessaire jusqu'à obtention du résultat.
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Local ménage :
Réserve :
- Cloison neuve de la mezzanine
- Cloison neuve entre le local ménage et la réserve

01.1.9.3.2.2 Murs de maçonnerie

01.1.9.3.2.2 1 Ponçage des peintures sur les murs de maçonnerie.

Ponçage à sec des peintures sur les murs de maçonnerie à l'aide d'outils adaptés, comprenant :
- toutes sujétions de protection des ouvrages existants (plinthes, menuiseries extérieures, sols, etc...).
- nettoyage et époussetage.
- manutention et évacuation des gravois.
Protection pour les travailleurs suivant réglementation.
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Local ménage :
Réserve :
- Murs intérieurs existants y compris ébrasement des baies extérieures

01.1.9.3.2.2 2 Mise en œuvre de badigeon de chaux sur enduit

Badigeon au lait de chaux employé dans la proportion d'un volume de chaux pour un à deux volumes d'eau.
La chaux employée sera exclusivement de la chaux en pâte durablement éteinte.
En outre la prestation comprendra :
- La préparation du support : dépoussiérage et humidification éventuelle,
- La protection des parties adjacentes, par polyane,
- La confection des badigeons,
- L'application des badigeons en trois couches croisées minimum. Ces différentes couches visent à obtenir une harmonisation d'aspect entre les parements neufs et les anciens,
- L'application de couches supplémentaires partielles ou totales pour harmonisation de l'ensemble,
- La fixation des badigeons par liants réversibles,
- Brossage éventuel à la fin de l'opération,
- Tous les essais de convenance demandés par l'architecte jusqu'à l'obtention du résultat souhaité avant exécution définitive sans que le nombre d'essais et la surface traitée soient limitatifs.
Il sera demandé des teintes variant en fonction de la transparence selon l'épaisseur, de la localisation et de la luminosité...
Ces teintes seront dégressives suivant localisation pour donner un relief et faire « ressentir » le matériau de support.
Les teintes du badigeon seront obtenues à partir de sables colorés, éventuellement par des pigments exclusivement naturels (l'emploi de produits chimiques, pigments artificiels et oxydes métalliques est exclu). Sont également exclus tous produits prêts à l'emploi du commerce.
Mode de métré : surface au mètre superficiel réel (m²)
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Local ménage :
Réserve :
- Murs intérieurs existants y compris ébrasement des baies extérieures

01.1.10 Travaux de compartimentage des combles CF 1H

01.1.10 1 Création d'un plancher technique CF 1H dans les combles comprenant la fourniture et pose de panneaux OSB de 22 mm d'épaisseur et d'un platelage CF 1H reposant sur les solives posées par le charpentier.

Création d'un plancher technique CF 1H dans les combles, suivant plan architecte, comprenant :
- panneaux OSB de 22 mm d'épaisseur, fixés à l'aide de vis auto-forant dans les solives.
- plaques silico-calcaire autoclavées de 25 mm d'épaisseur, de type Promatect H de chez Promat ou équivalent.
- plan d'exécution et échantillons à soumettre à l'approbation de l'architecte avant fabrication définitive.
Ensemble compté surface au sol
Dispositions particulières :
Prestation à réaliser en coordination avec le charpentier qui réalise le solivage.
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Combles de la maison :
- Chambres G.Clémenceau & amis 01 et 02

- Cuisine / Salle à manger
- Salle d'exposition

01.1.10 2 Doublage de trappes existantes, par des trappes CF 1H.

Création de trappes CF 1H isolées sur charnières en doublage des trappes existantes, comprenant :
- la fourniture et pose de charnières du commerce de première qualité.
- toute sujétion d'intégration et de raccordement avec le plancher technique.
- plan d'exécution et échantillons à soumettre à l'approbation de l'architecte avant fabrication définitive.

Dispositions particulières :
Prestation à réaliser en coordination avec le charpentier qui réalise les chevêtres.
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Combles
Trappe d'accès existante dans plafond :
- Chambre amis 02
- Cuisine - Salle à manger
- Salle d'exposition

01.1.10 3 Calfeutrement au plâtre des éléments de charpente, trou d'homme ou autre passage de réseau, pour assurer le caractère CF.

Calfeutrement au plâtre, comprenant :
- la protection des ouvrages adjacents contre les projections de plâtre par mise en place de film polyane. Dans le cas où ces protections ne seraient pas assez efficaces, l'entreprise devra le nettoyage précautionneux des projections de plâtre,
- le nettoyage et dépoussiérage des supports,
- la mise en œuvre de plâtre,
- toutes les sujétions de raccords au droit des parties existantes.

Manutention et évacuation des gravois.
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Combles

01.1.10 4 Fourniture et pose d'une nouvelle isolation entre solives de plancher, de type laine minérale avec liant biosourcé en couches croisées.

Fourniture et pose de panneaux de laine minérale avec liant biosourcé, entre les solives de plancher, avec pare-vapeur, comprenant :
- frein vapeur hygrovariable reposant sur le lambris.
- 2 épaisseurs de 100 mm.
- Mise en œuvre soignée pour éviter tout pont thermique.
- Compris tous accessoires et toutes sujétions de mise en œuvre,

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Combles de la maison :
- Chambres G.Clémenceau & amis 01 et 02
- Cuisine / Salle à manger
- Salle d'exposition

01.1.11 Création d'une mezzanine technique au-dessus d'une partie de la réserve et du local ménager

Création d'une mezzanine technique au-dessus d'une partie de la réserve et du local ménager comprenant :
- couverture par panneaux OSB de 22 mm d'épaisseur, fixés à l'aide de vis auto-forant dans les solives.
- remplissage entre poutre par laine de bois en couche croisées y compris toutes sujétions de fixation entre les solives, avec frein vapeur hygrovariable.
- platelage en sous face de structure de la mezzanine CF 2H en plaques silico-calcaire autoclavées incombustibles de 20 mm d'épaisseur de type Promatect 100 de chez Promat ou équivalent.
- trappe d'accès 60*60 CF 2H isolée thermiquement.
- plan d'exécution et échantillons à soumettre à l'approbation de l'architecte avant fabrication définitive.

Dispositions particulières :
Prestation à réaliser en coordination avec le charpentier qui réalise l'ossature bois de la mezzanine.
Ensemble compté surface au sol

01.1.11 1 Fourniture et pose d'une isolation en laine minérale en couche croisées entre les solives de plancher de la mezzanine.

Fourniture et pose de panneaux de laine minérale, entre les solives du plancher de la mezzanine, comprenant :
- 2 épaisseurs de 100 mm.
- Mise en œuvre soignée pour éviter tout pont thermique.
- Compris tous accessoires et toutes sujétions de mise en œuvre,

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte :
- Mezzanine au-dessus d'une partie de la réserve et du local ménager

01.1.11 2 Fourniture et pose d'un platelage en OSB 22 sur la structure de la mezzanine.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte :
- Mezzanine au-dessus d'une partie de la réserve et du local ménager

01.1.11 3 Fourniture et pose d'un platelage en sous face de structure de la mezzanine CF 2H (Promatect 100*2 ou équivalent)

Dispositions particulières :
- PV EI 120 à fournir

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte :
- Mezzanine au-dessus d'une partie de la réserve et du local ménager

01.1.11 4 Aménagement d'une trappe d'accès 60x60 CF 2H isolée thermiquement.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte :
- Mezzanine au-dessus d'une partie de la réserve et du local ménager

01.1.12 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PLÂTRERIE

01.1.12.1 CLOISONS EN CARREAUX DE PLATRE

01.1.12.1.1 CARREAUX PLEINS POUR LOCAUX SECS 66 x 50 :

Fourniture et pose de cloisons de distribution non porteuse de hauteur d'étage en carreaux de plâtre de type pleins pour locaux secs (couleur blanche) à parements lisses et à emboîtement tenon/mortaise, 66 x 50 (3 au m²) montés à la colle pour une hauteur appropriée à l'ouvrage. Les carreaux sont posés avec la plus grande dimension dans le sens horizontal. Jonction avec le sol avec le 1er rang en carreau de plâtre hydrofuge collé directement au sol. Jonction sous plafond par bande résiliente et blocage ou par joint souple injecté. Les joints verticaux sont décalés d'au moins 3 fois l'épaisseur de la cloison. Les jonctions d'angle sont réalisées par harpage, les jonctions perpendiculaires sont réalisées avec une pénétration d'une assise sur deux. Les liaisons avec les huisseries seront renforcées au moyen de trois pattes de scellement par montant. Les liaisons avec les plafonds se feront avec une bande résiliente collée avec la même colle utilisée pour la jonction entre carreaux. Pour l'Incorporation de gaines électriques, l'électricien procédera par saignées réalisées exclusivement avec rainureuse et scie cloche.

01.1.12.1.1 1 Fourniture et pose de carreaux pleins de plâtre de 50 mm d'ép, CF 1H, y compris tout calfeutrement et raccordement en plâtre.

Dispositions particulières :
Pour la réalisation de la cloison de compartimentage entre la chambre G.Clémenceau et le couloir dans les combles, le présent lot devra se mettre en relation avec le charpentier qui met en œuvre une poutre en chêne sur laquelle reposera cette cloison.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte
Locaux techniques LT 01 et LT 02 :
- sur les deux façades extérieures du WC donnant dans la chambre de Clémenceau
Combles :
- cloison de compartimentage entre la chambre G.Clémenceau et le couloir

01.1.12.2 CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE

01.1.12.2.1 Cloisons courantes à simple plaque

01.1.12.2.1.1 CLOISONS COURANTES A SIMPLE PLAQUE DE 98 mm AVEC INCORPORATION D'ISOLANT :

Cloison de 98 mm d'épaisseur composée d'une plaque de plâtre par face. Ces plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux. Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette. Largeur de l'ossature 62 mm. Entraxes montants de 0,60. Vissage de plaques avec un entraxe maximum de 0,30, montage jointif pour faciliter le traitement des joints entre panneaux, angles, cueillies par bande et enduit spécial. 3,70 m de hauteur d'emploi maximum (avec doubles montants espacés de 0,40 cm). Incorporation de feutre isolant en panneaux semi-rigides. Compris traitement des joints et toutes sujétions de finition et renforts.

01.1.12.2.1.1 1 Fourniture et pose de cloisons de 98 mm d'ép EI120 comprenant 1 BA25 par face, montants 48 mm et isolant LR.

Cloisons de 98 mm ép comprenant :
- par face : 1 plaque de plâtre de 25 mm ép
- incorporation de laine minérale de 45 mm ép avec frein vapeur hygrovariable
- montants de 48 mm, espacement suivant hauteur de la cloison
- toutes sujétions pour hauteur jusqu'à 3,50 m
- Cloison EI 120, PV à fournir

Dispositions particulières :
Prestation comprenant toute sujétion de réservation pour grille de soufflage. La valeur de cette prestation est à inclure dans le prix de la cloison.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte :
- Cloison de la mezzanine
- Cloison entre le local ménage et la réserve

01.1.12.3 PLAFONDS ET RAMPANTS NON DEMONTABLES

01.1.12.3.1 PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRE STANDARDS :

Plafonds constitués d'une ou plusieurs plaques de plâtre standard (ordinaire ou hydrofuge) fixées en plafond par vissage sur une fourrure en bois ou sur une ossature métallique en acier galvanisé (à reprendre). Calfeutrement des joints par bandes calicot et enduit poudre. Espacement maximum des rails de l'ossature suivant la performance recherchée.

01.1.12.3.1 1 Plaques standards de 13 mm, sous rampants, avec isolation LM suspendu en dessous des chevrons.

Comprenant :
- Ossature type F47 entraxe de 0,60m portée de 1,00m.
- Plaques standards de 13 mm d'épaisseur, sous rampants.
- Laine minérale 150 mm d'épaisseur avec liant biosourcé suspendu en dessous des chevrons pour lame d'air important avec frein vapeur hygrovariable.
- réalisation suivant avis technique du fabricant.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte :
- Rampant de la réserve

01.1.12.4 CONDUITS ET GAINES

01.1.12.4.1 Gaines en plaque de plâtre

01.1.12.4.1 1 Gaine verticale soffite EI120 de 96mm ép jusqu'à 2,75 m ht

Gaines en plaques de plâtre comprenant :
Plaques par parement : 2 BA13 EI120
Épaisseur totale (mm) = 96
Type d'isolant = Laine minérale 75 mm
Résistance aux chocs (J) = 120
Montants = 70 mm

Réaction au feu du parement plaque = A2-s1, d0
Classement des locaux humides = EA, EB
Nombre de couches = 2
Entraxe des ossatures (m) = 0.3 à 0.6
Hauteur limite (m) = 2.75 m
Epaisseur d'isolant (mm) = 45
Affaiblissement acoustique (dB) = 37
Poids du système complet (kg/m²) = 22
Coupe-feu de traversée = EI120
Mode métré : à la surface développée
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte
Réserve :
- pour le passage des réseaux techniques en mezzanine

01.1.13 DOCUMENTS

Réalisation des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) qui seront fournis à la fin des travaux considérés :
- Établissement des DOE en 3 exemplaires papiers et 3 exemplaires numériques (CD-Rom).

01.1.13 1 Établissement des DOE.

Localisation :
• TRANCHE FERME :